



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général
du mercredi 24 février 2010, à 20h00, au Centre polyvalent du Bugnon,
sous la présidence de Monsieur Yvan Monard, Président.**

Monsieur le Président Yvan Monard ouvre cette séance extraordinaire du mercredi 24 février 2010, souhaite la bienvenue et plus particulièrement aux nouveaux membres du Conseil général en espérant qu'ils auront beaucoup de plaisir à participer aux séances du Conseil général. Monsieur le Président Yvan Monard passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal et de 22 Conseillers généraux.

Absents excusés
Pascal Humbert-Droz
Yvan Botteron
Claude-Alain Favre
Claude Mojon
Christiane Rochat

Absent non excusé

-

Monsieur le Président Yvan Monard constate que l'ordre du jour tel qu'il a été envoyé est accepté :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2009,
2. Demande d'un crédit de fr. 230'000.- permettant la rénovation d'un appartement dans l'immeuble sis Grande rue 58.

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2009

Monsieur le Président Yvan Monard ouvre la discussion concernant ce procès-verbal et constate qu'aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

2. Demande d'un crédit de fr. 230'000.- permettant la rénovation d'un appartement dans l'immeuble sis Grande rue 58

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion générale.

Monsieur Cédric Schwab indique que le locataire de cet appartement est décédé en automne 2009. La famille a vidé cet appartement et rendu les clés fin de l'année 2009, ce qui explique le long délai afin de recevoir les devis pour sa réfection. Monsieur Cédric Schwab admet que le montant du crédit demandé est élevé, mais il s'est rendu compte, lors de la visite de cet appartement, qu'il était dans un triste état. Effectivement, il est à refaire dans sa totalité. La différence par rapport à l'appartement de l'étage du dessous, dont la demande de crédit en 2006 avait été d'environ fr. 100'000.- de moins, se situe au niveau des plafonds et parois, car une partie avait pu être conservée, alors que dans l'appartement concerné par la demande de crédit actuelle, tout est à refaire.

Au niveau de l'amortissement de ce crédit, Monsieur Cédric Schwab précise qu'il sera amorti sur 10 ans. Le Conseil communal aurait bien voulu l'amortir sur une plus longue durée, mais il s'agit d'un taux fixé par l'Etat.

Monsieur Didier Barth aimerait connaître la surface de cet appartement ainsi que les modifications liées aux pièces. Effectivement, on peut voir dans le rapport qu'une paroi sera démontée et Monsieur Didier Barth aimerait savoir les conséquences sur le nombre de pièces et les dimensions de cet appartement.

Monsieur Cédric Schwab indique qu'il s'agira toujours d'un appartement de 5 pièces dont la surface est d'environ 120m². Actuellement, il est composé de grandes pièces, surtout celle du centre, alors que celle du côté Est est petite. L'abattage de la paroi permettra d'agrandir cette pièce. Monsieur Cédric Schwab précise que cet appartement occupe l'étage entier (hormis la cage d'escalier).

Monsieur Didier Barth demande si les devis obtenus sont estimatifs ou très précis et si plusieurs offres ont déjà été demandées afin de connaître les meilleurs prix.

Monsieur Cédric Schwab indique qu'il s'agit de devis estimatifs. Il a obtenu une offre par corps de métier. Si le crédit est accepté, des devis seront demandés aux entreprises villageoises.

Monsieur Martial Roulet informe l'assemblée que malgré le montant important du crédit soumis, le groupe Libéral-PPN soutiendra le projet de rénovation de cet appartement. Il est aux yeux du parti important d'offrir des appartements avec des pièces nombreuses, cela à de multiples égards. Cependant, le parti Libéral-PPN tient à rendre attentif le Conseil communal que de tels travaux nécessitent financièrement un loyer adéquat, certainement supérieur à celui indiqué dans le rapport. Le parti Libéral-PPN demande au Conseil communal de veiller à ce point, tout en tenant compte des loyers pratiqués dans la région ainsi que de limiter les dépenses liées à ce projet au maximum.

Monsieur Gian Carlo Frosio est d'accord avec Monsieur Martial Roulet et ajoute que durant 50 ans, des loyers ont été perçus et aucune rénovation n'a été entreprise. Il lui paraît, de ce fait, normal de dépenser fr. 230'000.- pour réfectionner cet appartement. Par contre, il estime impossible de fixer le loyer mensuel à fr. 1'500.- au niveau des Ponts-de-Martel.

Monsieur Martial Roulet indique que les loyers précédents se situaient en-dessous de fr. 350.-. De ce fait, la perception de plusieurs années de loyers ne permet pas de financer un gros montant. Ce sont plutôt les 50 prochaines années qui financeront cet investissement.

Concernant les fr. 230'000.- de rénovation, Monsieur Martial Roulet précise que ce montant ne tient pas compte des quatre murs et du toit déjà existants.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

La parole n'étant plus demandée **Monsieur le Président Yvan Monard** clos la séance à 20h10 en remerciant chacun de sa présence.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le président, Le secrétaire,

Yvan Monard

Jean-Marc Robert